



Appel à articles pour la revue *Inter Pares* n 7

Coordonnée en collaboration entre *Inter Pares* et *Alec-SIC*

« **Savoirs experts – Savoirs profanes** »

Argumentaire

Cet appel à articles pour le n°7 de la revue *Inter Pares* fait suite à la journée d'étude interdisciplinaire ([#JecSic18](#)) organisée par l'Association Lyonnaise des étudiants chercheurs en sciences de l'information et de la communication (*Alec-SIC*) le jeudi 18 janvier 2017, à Lyon. Cette journée consacrée aux « savoirs experts – savoirs profanes » visait à interroger les interactions et les oppositions existantes dans la mobilisation de connaissances théoriques et pratiques.

À la fin du XIX^e siècle, le courant positiviste implique une très forte validation de la figure du savant déployant une connaissance théorique solide, au détriment de la figure de l'utilisateur, le « profane », aux connaissances pragmatiques (Jeanneret, 2011). À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, ce modèle est progressivement remis en cause (Lochard et Simonet, 2010). La figure de l'expert se trouve ébranlée par des discours alternatifs portés par des personnes jusque-là exclues ou mises à distance de l'espace public raisonné (Bourdieu, 2001). Ces critiques vis-à-vis de la prérogative des discours considérés comme légitimes (politiques, journalistiques, scientifiques...) engendrent la production d'analyses contradictoires autour desquelles des individus peuvent se constituer en groupes d'intérêt. Ils agissent en fonction d'un répertoire d'actions qui intègre des outils et des pratiques convoqués par la figure de l'expert. Dans certains domaines comme ceux de l'environnement (réchauffement climatique, pollution, nucléaire...), de la santé publique (amiante, épidémies, transidentité...) et des politiques urbaines (aménagement du territoire, médiation urbaine...) se constituent des espaces de conflictualité entre paroles institutionnelles et paroles collectives « alternatives ». Ainsi, par exemple, de nombreuses associations proposent, parallèlement à leur activité principale, un étayage juridique ou des rapports d'expérience en vue de guider leurs membres dans leurs démarches et d'organiser une défense collective. En d'autres termes, des individus aussi bien que des collectifs tentent de s'emparer de la figure de l'expert. En matière d'éducation, la question des savoirs profanes et des savoirs scientifiques a été travaillée notamment par Jean Pierre Astolfi qui interrogeait la place des savoirs savants dans la professionnalisation des enseignants. Cette question peut également être abordée en observant l'apport des secteurs socioéducatif et socio-médical qui prennent une large part dans la construction de nouveaux savoirs experts, et cela en parallèle, voire en amont de la construction théorique des chercheurs (accompagnement, seconde chance, médiation, prévention, insertion...).

En outre, avec l'émergence des technologies de l'information et de la communication numériques, de nouvelles possibilités actancielles apparaissent : la recherche, la production et la circulation des savoirs ne dépendent plus de groupes restreints et localisés. Elles favorisent également l'accès à un savoir plus réactif et plus riche, multipliant ainsi les espaces publics (réseaux sociaux, sites d'hébergement de contenus...). Leur arrivée semble directement participer à la modification de l'ordre du discours (Foucault, 1971) et ouvre l'opportunité à des personnes dites profanes d'accéder à des savoirs académiques et de produire des énoncés reconnus comme légitimes sur des questions données. Par ailleurs, certains domaines, dont le journalisme, sont bousculés par l'émergence de discours produits par des usagers qui reprennent les formes et les pratiques journalistiques et participent à nourrir le débat public (journalisme citoyen, « fact

checking »...). Notons aussi que des sociologues (Nowotny, Gibbons *et al.*, 2004) ont pu parler de qu'ils ont appelé « un mode 2 de la connaissance » où, au lieu de s'opposer, savants, experts et 'profanes' ou citoyens sont amenés à coopérer dans des « forums hybrides » sur « l'agora » (cette dernière venant dorénavant interpeller le discours scientifique dans de très nombreux domaines).

En définitive, plutôt que de penser les savoirs profanes et experts dans leur opposition, il est plus fécond de penser leur continuité, leur interdépendance ainsi que leur hybridation. Par exemple, des individus se saisissent des savoirs académiques, se les approprient et produisent alors d'autres savoirs fondés, quant à eux, sur l'analyse de leur expérience. Ils se présentent alors en tant « qu'experts profanes » (Grimaldi, 2010).

Thématiques (non exhaustives)

- Nouvelles logiques d'action publique : « co-production », concertation urbaine, participation citoyenne ;
- Acquisition de savoirs théoriques et analyse d'expériences personnelles ;
- Dispositifs techniques, réseaux sociaux et légitimité des discours ;
- Vulgarisation, pédagogie, médiation, circulation des savoirs ;
- Émergence de mémoires alternatives ;
- Conflictualités/controverses dans l'espace public.

Proposer un article

Les chercheurs/chercheuses souhaitant proposer un article dans le cadre de ce numéro d'*Inter Pares*, quelle que soit leur origine disciplinaire, peuvent envoyer leur proposition **avant le 13 mai 2018** à l'adresse suivante : interpares7.epic.alecsic@gmail.com

Ils/elles seront informé/es de la décision des évaluateurs le **17 juin 2018**. La version définitive devra être renvoyée pour le **15 juillet 2018**.

Chaque article, pour être accepté, doit :

- Ne pas excéder **30.000 signes** espaces compris (10 pages tout compris) ;
- Comporter un **résumé en français** et un second en **anglais** plus un titre en anglais, s'intégrant dans la mise en page de la première page de la feuille de style ;
- Être accompagné de **5 mots-clés** et d'une **bibliographie de 10 éléments** au maximum ;
- Respecter la **feuille de style** et les **normes bibliographiques et typographiques de la revue** (voir les pièces jointes).

Lors de son envoi, l'auteur précisera son **nom**, le **titre de sa thèse**, son **statut** et son **rattachement institutionnel (université et laboratoire)** dans le corps du mail et intitulera son fichier **Inter Pares 7** suivi de ses **Prénom et Nom** (ex : Inter Pares 7 Paul Riviere).

Aucune information permettant de l'**identifier** ne doit cependant être présente dans sa proposition, ni dans l'article qui la suivra (les emplacements des coordonnées seront remplacés par des XXX dans la feuille de style), l'évaluation se faisant en double aveugle, à l'image des revues classées. La grille d'évaluation en pièce jointe vous permettra de respecter les attendus.

Les **posters et résumés de thèse** (soutenue dans un délai rétrospectif d'une année) sont acceptés en varia. Les premiers seront accompagnés d'un texte de **5000 signes maximum** (4 pages tout compris), et les seconds, en français et en anglais, ne doivent pas dépasser **3500 signes** espaces compris (2 pages tout compris).